

# Réunion en mairie de Saint Vaast sur la construction d'un comptoir maritime

L. POIROT – J.P. GODEY

Réunion du jeudi 17 Janvier 2019 en présence de :

- Benjamin TETART directeur de LATTITUDE Manche
- Jean LEPETIT maire de Saint Vaast la Hougue
- Gilles AUGER Maire Adjoint en charge des activités Portuaires
- Fabienne BARBEY Maire Adjointe
- Jean François CLAUDE Conseiller Municipal
- Gilbert LARSONNEUR Conseiller Municipal
- Thierry HELIE Conseiller Municipal + 4
- Lucien POIROT Représentant de l'AUPPSV
- Jean-Pierre GODEY Représentant de l'AUPPSV
- Alain PERROT Président de l'école de Voile de Saint Vaast + 1
- François JOUEN Représentant du YACHT CLUB de Saint Vaast + 1
- Olivier LEMAIGNEN Directeur SPL

## Synthèse des échanges

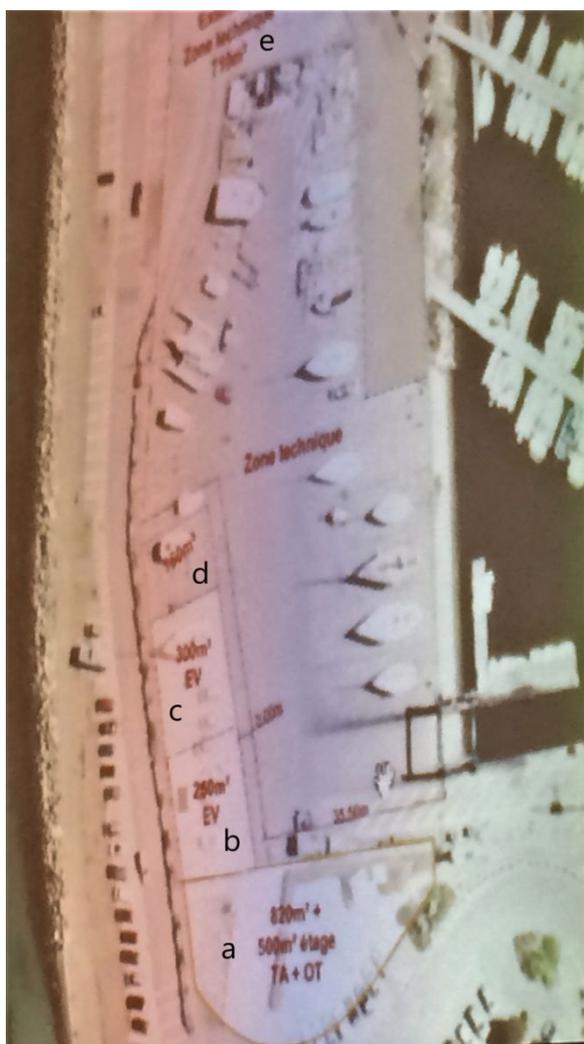


Photo projetée prise en séance

Zone a : bâtiment avec 1 étage  
Zone b : partie 1 école de voile  
Zone c : partie 2 école de voile  
Zone d : partie 3 école de voile  
Zone e : extension zone technique

Introduction de J. Lepetit rappelant le contexte de la réunion

O. Lemaignan : rappelle ce qu'étaient les précédents projets

- présente ce qu'aurait pu être le projet avec intégration du bâtiment dans la zone technique avec un déplacement du roulève complexe, nécessitant une extension de la zone technique de 2143 m<sup>2</sup>, posant le problème du ponton de l'école de voile et une gêne à la hauteur de la potence de démâtage
- projet plus onéreux et ne permettant pas de tenir les délais

B. Tetart : présentant le nouveau projet

- on ne touche pas à la voirie
- l'école de voile se situe dans la zone technique, face au bassin, avec passage piéton le long des 3 zones (b, c, d), à l'intérieur de la zone
- avec accès vers l'extérieur par la zone d
- superficie de l'école de voile 710 m<sup>2</sup>
- extension de la zone technique e de 710 m<sup>2</sup> vers l'actuelle école de voile intégrant une partie du parking
- bâtiment principal (zone a) en appui sur le grillage et calé sur la gauche de la zone technique,
- superficie au sol 640 m<sup>2</sup> et 500 m<sup>2</sup> en étage
- suppression de l'entrée de la zone technique qui se trouve reporté sur la zone e qui nécessitera une étude complète pour permettre l'accès aux semi-remorques
- agencement à l'intérieur de la nouvelle zone technique à adapter pour un fonctionnement optimal du roulève
- maintien du planning

Débats

- G. Auger et J. Lepetit sont assez séduits par ce projet
- G. Larsonneur maintient sa position d'un impact visuel négatif
- Réaménagement des zones chapiteau, actuelle école de voile et parking à étudier
- Une réunion, dans la même configuration, aura lieu avec les architectes retenus
- La problématique « forains » reste entière
- G. Auger est membre de la commission d'étude des projets
- G. Auger est le point de contact pour l'ensemble des associations associées au projet

Nos remarques

Il y a une volonté commune entre la ville et le département de réaliser ce projet tout en continuant la concertation avec les associations et en y intégrant les cabinets d'architectes

A nous de surveiller dans ce projet :

- que la surface de la zone technique n'en soit pas réduite et que son accès soit approprié aux besoins des manutentions nécessaires
- qu'on retrouve le même nombre de place de parking par des aménagements complémentaires